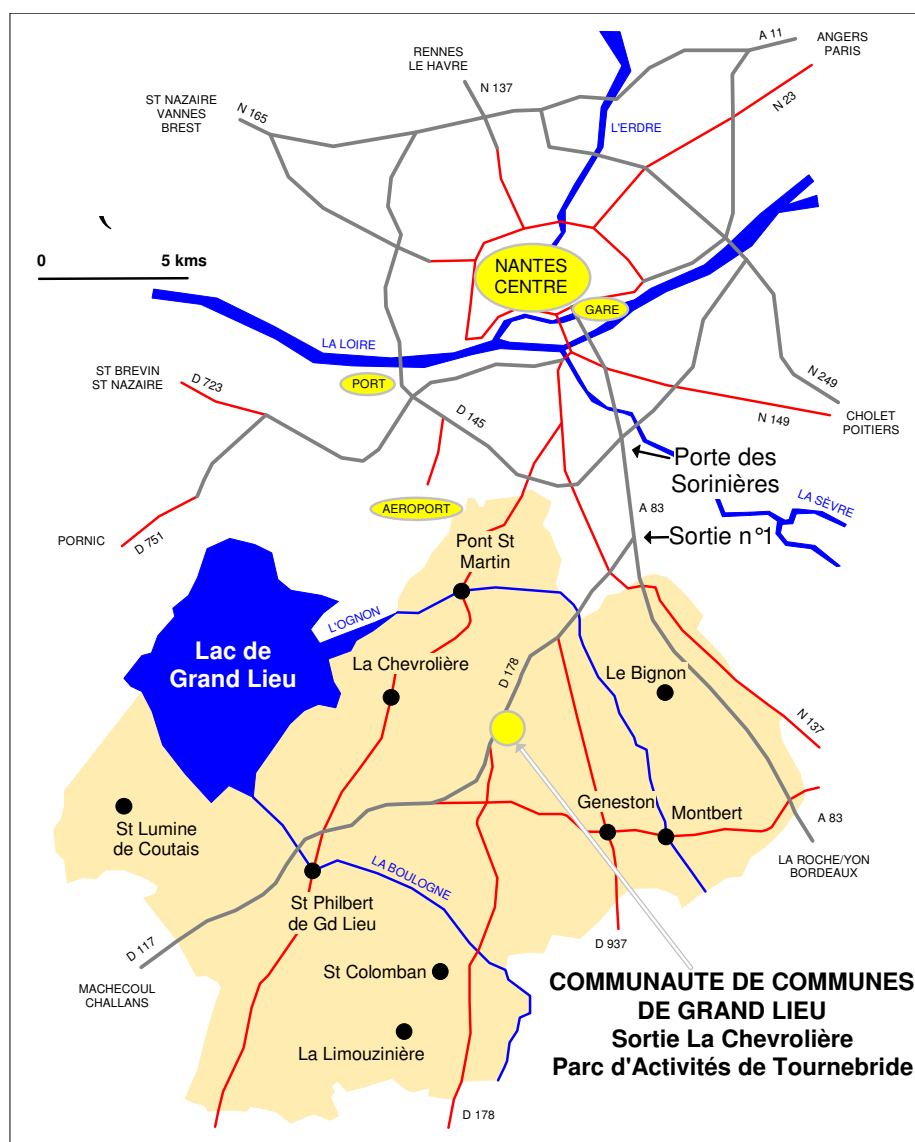


Présentation de la Communauté de Communes de Grand Lieu

Données géographiques et démographiques :

Située à une quinzaine de kilomètres au sud de Nantes, la Communauté de Communes de Grand Lieu borde l'un des plus grands lacs de plaine de France, classé réserve naturelle depuis 1982 ; le lac de Grand Lieu, qui passe de 3 500 hectares en été à près de 7 000 hectares en hiver.

La Communauté de Communes de Grand Lieu est traversée à l'est par l'autoroute Nantes-Bordeaux et en son centre par la prochaine 2x2 voies Nantes-Challans / Côte vendéenne. Très bien desservie par les infrastructures routières la Communauté de Communes de Grand Lieu se situe à proximité immédiate des plus grands équipements de l'ouest de la France : périphérique de l'agglomération nantaise, aéroport Nantes-Atlantique, gare de Nantes, port de Nantes-St Nazaire etc.



Plan de situation de la Communauté de Communes de Grand Lieu

La Communauté de Communes de Grand Lieu d'une superficie de 29 757 hectares, est composée de 9 communes : Le Bignon, La Chevrolière, Geneston, La Limouzinière, Montbert, Pont St Martin, St Colomban, St Lumine de Coutais et St Philbert de Grand Lieu.

Superficie et nombre d'habitants des communes de la Communauté de Communes de Grand Lieu

COMMUNES	superficie de la commune en ha	Nombre d'habitants (population totale)		
		recensement 1999	dernier recensement	Date dernier recensement
LE BIGNON	2 754	2 630	3 152	2006
LA CHEVROLIERE	3 256	4 916	4 916	1999
GENESTON	804	2 243	3 395	2006
LA LIMOUZINIERE	2 954	1 430	2 055	2006
MONTBERT	2 822	2 336	2 336	1999
PT ST MARTIN	2 188	4 816	4 816	1999
ST COLOMBAN	3 572	2 069	2 849	2005
ST LUMINE DE COUTAIS	1 764	1 364	1 748	2005
ST PHILBERT DE GD LIEU	9 643	6 363	7 758	2006
TOTAL	29 757	28 167	33 025	Evolution : +17,25%

En terme de démographie, la Communauté de Communes de Grand Lieu connaît un essor important dû à la proximité de l'agglomération nantaise.

L'ensemble des communes de la Communauté de Communes de Grand Lieu est confronté, de façon plus ou moins significative, au phénomène de péri urbanisation suite à l'étalement de l'ensemble urbain nantais des communes-centre vers les communes périphériques.

Données historiques :

La loi du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République a donné un nouvel élan à la coopération intercommunale en créant les Communautés de Communes pour fédérer les communes autour de projets communs liés à l'aménagement de l'espace et au développement économique.

C'est dans ce contexte que s'est formée la Communauté de Communes de Grand Lieu.

Créée le 23 juin 1993, la Communauté de Communes de Grand Lieu reprend, à compter du 1^{er} janvier 1994, le périmètre et les compétences de 3 Syndicats intercommunaux existants sur les communes du canton de St Philbert de Grand Lieu (*St Philbert de Grand Lieu, La Chevrolière, St Colomban, St Lumine de Coutais, La Limouzinière*) et la commune de Geneston, à savoir :

- Le SIVOM de la Région de St Philbert de Grand Lieu (créé en 1991)
- Le SIVU pour l'étude et la création du collège public du secteur de St Philbert de Grand Lieu (créé en 1986)
- Le Syndicat Intercommunal pour le Développement Economique du Canton de St Philbert de Grand Lieu (SIDEDEC, créé en 1990)

tout en élargissant son espace de coopération à trois autres communes voisines : Le Bignon, Pont St Martin et Montbert.

Ces 9 communes ont ainsi décidé de s'associer avec l'objectif de constituer un pôle de développement (économique) fort à côté de l'agglomération nantaise.

Compétences :

Le 21 juillet 2006, Monsieur le Préfet a entériné la modification des statuts de la communauté de communes.

Rappel des compétences désormais exercées par la communauté de communes, à la place des communes.

Aménagement de l'espace :

- Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et schéma de secteur
- Zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire pour l'aménagement des zones d'activités

Développement économique :

- Création, aménagement, équipement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique d'intérêt communautaire
- Actions de développement économique d'intérêt communautaire
 - ⇒ promotion, prospection, animation des zones d'activités,
 - ⇒ accueil d'entreprises notamment par la construction, l'extension, l'entretien et l'exploitation d'hôtels d'entreprises,
 - ⇒ achat, vente ou location d'immeubles
- Sur les seules **zones d'activités** d'intérêt communautaire, service commun pour :
 - ⇒ implantation, gestion et entretien des **bornes d'incendie**
 - ⇒ entretien des installations d'**éclairage public**

Environnement :

- Elimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif à partir de la création du service public d'assainissement non collectif

Voirie communautaire :

- Création, aménagement, entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Piscines :

- Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire, à savoir : le centre aquatique à St Philbert de Grand Lieu et la piscine de plein air à Montbert.

Transport de voyageurs :

- Signature de conventions avec le Conseil Général pour les transports publics réguliers vers l'agglomération nantaise, pour les transports vers les piscines, pour le transport à la demande de type Abeille.

Autres compétences :

- Participation au financement des dépenses du service départemental d'**incendie et de secours**
- Maîtrise d'ouvrage des travaux de construction, d'entretien, de rénovation ou d'extension des **immeubles affectés à la gendarmerie**
- Aménagement et gestion des **aires d'accueil des gens du voyage**
- **Fête annuelle du Sport**
- Signature et mise en œuvre des chartes de **Pays** et des procédures contractuelles
- Accueil, information, orientation et accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans par la création de structures de type **PAIO ou Mission Locale** pour l'insertion professionnelle et sociale des jeunes
- Opérations pour l'**amélioration de l'habitat** (notamment OPAH)